



Blonay, le 4 mars 2023

**Préavis N° 03-2023 relatif à l'acquisition d'une
grange à la Route des Areneys 4 pour un montant
de CHF 620'000.-**

EXTRAIT

Du procès-verbal de la séance du Conseil communal de Blonay – Saint-Légier du 28 février 2023 présidée par Monsieur Yves Filippozzi, président.

Le Conseil communal de Blonay - Saint-Légier,

vu le préavis N° 03-2023,

où les commissions chargées de son étude,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

a accepté l'amendement de la COFIN à la majorité (68 oui, 0 voix contraire et 1 abstention), les conclusions du préavis municipal, à savoir :

Ajout - transformation du vœu figurant en page 2/2 du rapport du 14.02.2023 de la COFIN :

- d'amortir le coût des travaux strictement nécessaires afférents à ce bâtiment sur une durée de 10 ans ;

a accepté à l'unanimité (69 oui, 0 voix contraire et 0 abstention), les conclusions du préavis municipal amendé, à savoir :

- d'autoriser la Municipalité à acheter la propriété de M. Bernard de Joffrey (parcelle no 1400 de St-Légier-La Chiésaz, route des Areneys 4) ;
- d'autoriser la Municipalité à signer tout acte relatif à cet objet ;
- de financer le montant de CHF 620'000.- par recours à l'emprunt si nécessaire ;
- d'amortir l'investissement sur une durée de 30 ans.
- d'amortir le coût des travaux strictement nécessaires afférents à ce bâtiment sur une durée de 10 ans ;

Ainsi délibéré et voté en séance du Conseil communal du 28 février 2023.

LE BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Le président

La secrétaire

Yves Filippozzi



Ariane Wunderli